

Lettre d'infos N°36

Été 2025

INFORM'ACTION 74



NOS LIEUX D'ACCUEIL

SUR RENDEZ-VOUS

Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois

Rue de l'Annexion
Maison de l'Albanais

Litiges , Ecoute, Conseils....

PRENEZ RDV EN LIGNE

sur notre site internet

www.lacsf74.org

Permanence téléphonique :

 **06.30.29.74.26**



udcsf74@la-csf.org

VIE DE L'ASSOCIATION



Nos Assemblées Générales conjointes se sont bien déroulées. Nous vous remercions pour votre participation. Nous avons obtenu l'approbation à l'unanimité de nos Rapports d'Activités, Financiers de 2024 et de nos Orientations pour 2025.

Vous pouvez les retrouver sur notre site : www.lacsf74.org.

Un C.A Electif a eu lieu le 26 Juin 2025, vous pouvez retrouver les membres désignés et leurs fonctions, également sur notre site.

JOURNEE CSF74

SORTIE DES ADHERENTS ACTIFS



La CSF74 a offert pour la 2ème année consécutive, à ses membres et bénévoles actifs, une sortie à la Journée, le **14 JUIN 2025**.

Au programme avec une belle journée ensoleillée :

- ♦ Croisière sur le Canal de Savières et Repas au Restaurant
- ♦ Visite du village de Chanaz
- ♦ Visite commentée de la Cuivrierie du Bugey



FAUT-IL PRENDRE

CONSO

UNE ASSURANCE DE VOYAGE ?

Au moment de votre réservation, un doute s'installe ! Devez-vous prendre l'assurance de l'agence ou du transporteur ? Est-elle indispensable ?

Les assurances proposées par les agences ou compagnies de transport sont payantes mais facultatives : L'objectif étant de couvrir certains aléas pouvant survenir durant votre séjour. Selon les contrats, elles peuvent inclure la prise en charge de frais médicaux, d'hospitalisation ou rapatriement sanitaire, assistance juridique, annulation du voyage ou perte de bagages...

- ♦ Vérifiez dans ce cas si votre propre assurance ne couvre pas déjà ces éléments.
- ♦ Selon votre carte bancaire, vous pouvez être déjà couvert également ou offre des garanties similaires, si celle-ci est une Visa Premier » ou « Infinite » ou bien Mastercard « Gold » ou « Platinum ». Ceci étant il faut impérativement que cette même carte ait servi pour le règlement de votre séjour.

Cette couverture s'étend à la famille du titulaire de la carte. Il faut également vérifier sur le contrat lié à votre carte bancaire et s'assurer que les prestations proposées, exclusions, plafonds et zones de couverture correspondent bien aux besoins de votre voyage.

Plus d'infos ! Quelles démarches pour vous faire rembourser ?

<https://lacs74.org/assurances-de-voyages/>

ELECTION en 2026 !

LOGEMENT

DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

CHEZ VOS BAILLEURS

RAPPELONS-NOUS !

La CSF 74 est toujours à nos côtés !

Pensons à eux pour les prochaines Elections HLM en 2026...

